



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

### SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

#### **OJ N°25 - Prévention, collecte et valorisation des déchets. Modification de la grille tarifaire pour les déchets professionnels acceptés en déchèteries.**

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

#### PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

#### ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

#### PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°25 - Prévention, collecte et valorisation des déchets.  
Modification de la grille tarifaire pour les déchets professionnels acceptés en déchèteries.**

Rapporteur : Monsieur Dominique BOSCO.

Mes chers collègues,

Par délibération du 18 juin 2019, le Conseil permanent a approuvé la nouvelle tarification des déchets professionnels acceptés au sein des déchèteries.

Pour rappel, les professionnels sont acceptés en déchèterie lorsque deux conditions sont réunies :

- il n'existe pas d'offre privée pour accueillir ces déchets sur le périmètre concerné,
- la déchèterie est en capacité d'absorber les flux des professionnels (flux de véhicules, nature des déchets et volumes acceptés selon les règlements de déchèteries en vigueur).

Il apparaît nécessaire aujourd'hui de compléter cette grille tarifaire afin d'y intégrer, en matière de déchets toxiques, une nouvelle rubrique : celle des emballages vides souillés (bidons, pots vides).

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017 donnant délégation au Conseil permanent, notamment « Fixation des tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d'Agglomération qui n'ont pas de caractère fiscal »,

Le Conseil permanent est invité à :

- compléter la grille tarifaire des déchets professionnels acceptés au sein des déchèteries, adoptée le 18 juin dernier, en y intégrant la rubrique emballages souillés,
- fixer le tarif de cette prestation à 0,79 € HT / kg, pour une entrée en application à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Les tarifs d'admission des déchets des professionnels en déchèteries sont rappelés ci-après :

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE  
TARIFICATION DECHETS PROFESSIONNELS ACCEPTES EN DECHETERIES**

**1/Déchets non-dangereux**

DECHETS	Tarification au M <sup>3</sup> : €HT/ M <sup>3</sup>	Tarification à la Tonne : €HT/tonne
ENCOMBRANTS /DIB	34.00 €	195.00 €
DECHETS VERTS /BRANCHAGE/GAZON	7.50 €	62.00 €
BOIS/CAGETTES	27.00 €	75.00 €
GRAVATS	20.00 €	17.00 €
PLATRE	84.00 €	140.00 €
METAUX	GRATUIT	GRATUIT
CARTON	GRATUIT	GRATUIT

**2/Déchets toxiques**

<b>DECHETS</b>	<b>Tarification en €HT/KG</b>
<b>PRODUITS PATEUX (peinture, colle, vernis)</b>	<b>0.79 €</b>
<b>PHYTOSANITAIRES</b>	<b>1.43 €</b>
<b>ACIDES/BASES</b>	<b>1.35 €</b>
<b>SOLVANTS</b>	<b>0.83 €</b>
<b>CARBURANTS /COMBURANTS</b>	<b>1.81 €</b>
<b>NON IDENTIFIES</b>	<b>1.81 €</b>
<b>AEROSOLS</b>	<b>1.51 €</b>
<b>EMBALLAGES SOUILLES (BIDONS, POTS VIDES)</b>	<b>0.79 €</b>
<b>RADIOGRAPHIE</b>	<b>0.80 €</b>
<b>HUILE VEGETALE</b>	<b>0.68 €</b>
<b>LABORATOIRES TOXIQUES</b>	<b>2.10 €</b>
<b>AMPOULES ET TUBES</b>	<b>0.30 €</b>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 51 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne participe pas au vote : 0

Non votant : 1 (LAFLAQUIERE Jean-Pierre)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.

Publié le : 18 octobre 2019.

Siège

15 avenue Foch CS 88 507  
64 185 Bayonne Cedex  
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Foch Barbariden CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

Sedenca

15 Avinguda Foch CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72